

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT PARKING COL DU LAUTARET

Le Maire de Villar d'Arène

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière
Vu l'arrêté 20/2026 du 09 avril 2026 donnant délégation de fonctions et de signatures à Madame Julie ARNAUD, 2ème adjointe au Maire.
Vu le projet de tournage du long-métrage « Pumping Black » le 12 et 13 octobre 2026 sur le territoire de la commune de Villar d'Arène ;
Vu la demande en date du 09 octobre 2026 de la société FIRSTSTEP FILMS ,7, rue de la Néva 75008 PARIS, représenté par Monsieur Richard BERKELEY, régisseur général ;
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et le bon déroulement des prises de vue ;
Considérant l'intérêt culturel et économique de ce projet pour la commune ;

ARRETE :

Art. 1 : L'arrêté 88/2026 en date du 06 octobre 2026 est abrogé

Art. 2 : Le stationnement est interdit le 13 et 14 octobre 2026 de 8 h00 à 19h00 sur les parkings suivants :

- Parking aire d'accueil randonneur
- Parking PR 17

à l'exclusion des véhicules de la production.

Art. 3 : La société FIRSTSTEP FILMS est responsable de toute détérioration ou trouble causé à l'ordre public.

Les voies et les lieux publics seront remis en état à l'issue du tournage.

Art. 4 : La signalisation temporaire (barrières, plots, panneaux) est mise en place par la société de production, sous la supervision des services municipaux.

Art. 5 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposent aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Art. 7 : Le présent arrêté est affiché en mairie, et publié sur les supports de communication municipaux.

Art. 8 : Monsieur Richard BERKELEY pour la société FIRSTSTEP, Madame l'adjudant-chef de la Brigade de Gendarmerie de La Grave, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Villar d'Arène,
Le 09 octobre 2026
L'adjointe au maire,
Julie ARNAUD

Transmis le :

Date d'affichage le

Retrait de l'affichage le :

